



**Demande d'autorisations et limites de l'utilisation de prises de vue  
lors des activités de  
l'école « MUSMAT »  
et de l'association « l'Atelier des Arts »**

Les parents des élèves de l'école « MUSMAT », et les adhérents de l'association « l'Atelier des Arts » désirent parfois filmer ou photographier les cours et les concerts ou spectacles réalisés par les élèves et stagiaires.

Les professeurs de l'école « MUSMAT » ont parfois besoin de films ou d'images pour expliquer la pédagogie utilisée, notamment dans le cadre de la formation professionnelle.

Les responsables de l'association « l'Atelier des Arts » peuvent avoir besoin d'images ou de films pour développer et promouvoir les activités de l'Association.

Il paraît nécessaire de bien définir le cadre dans lequel les membres concernés pourront prendre films et photos et les utiliser. Ce cadre est exclusivement le suivant :

- Les prises de vues (films ou photographies) ne doivent pas inclure les enfants ou personnes ayant expressément indiqué, dans le cadre du présent document, ne pas autoriser les prises de vues. Les prises de vues incluant par erreur de telles personnes devront être traitées de manière à ne plus faire apparaître ces personnes avant toute diffusion.  
Une liste des personnes ayant donné leur autorisation sera à disposition après les inscriptions.
- La diffusion (gratuite ou payante) de ces prises de vues ne peut se faire qu'aux familles de l'école et aux membres de l'Atelier des Arts qui s'engagent à les utiliser exclusivement dans un cadre familial et pour les professeurs agréés, exclusivement dans le cadre de la formation professionnelle.
- Aucune copie ne peut-être donnée à un membre extérieur de l'association ou de l'école sans autorisation expresse écrite des personnes concernées
- La diffusion exceptionnelle de prises de vues sur des affiches pour un concert, stage ou spectacle organisés par l'Association, dans le bulletin ou sur le site internet de l'école est soumise à une autorisation spécifique

Ecole "MUSMAT"  
3 rue Hippolyte Lebas  
75009 Paris  
Tél : 06 81 61 85 86  
@ : musmat@cegetel.net



Association "L'Atelier des Arts"  
Chez B. Pras  
32 Bd du Général de Gaulle  
22410 Saint-Quay-Portrieux  
@ : latelierdesarts9@gmail.com



Nous, soussignés, Monsieur.....

Madame.....

Représentants légaux de (nom et prénom de l'enfant)

1 ..... ; 2 .....

3 ..... ; 4 .....

**nous engageons à respecter les points définis ci-dessus, et**

AUTORISONS (1)

N'AUTORISONS PAS

les membres de l'école « MUSMAT » et de l'association « L'Atelier des Arts » à filmer ou photographier mes enfants et nous-mêmes pendant les cours, concerts, spectacles ou manifestations organisées par l'Ecole ou l'Association,

**(1) si la case AUTORISONS est cochée, merci de cocher chacune des rubriques suivantes :**

- pour une utilisation dans un cadre exclusivement familial sans échange par internet ou tout moyen électronique

OUI

NON

- pour une utilisation dans un cadre exclusivement familial avec échange par internet ou tout moyen électronique permettant de restreindre l'accès aux adhérents de l'Ecole ou de l'Association

OUI

NON

- pour une utilisation par les professeurs de l'école « MUSMAT » pour la formation professionnelle sans qu'aucune copie en intégralité ou par extrait ne puisse être distribuée à des non-adhérents de l'Ecole ou l'Association

OUI

NON

- pour la diffusion sur des affiches pour un concert, stage ou spectacle organisés par l'Association, dans le bulletin ou sur le site internet de l'Ecole

OUI

NON

Nous avons bien pris en compte que cette autorisation de réalisation, d'utilisation et d'exploitation est accordée à titre gracieux et reste valable sans limitation de durée.

Nous avons bien noté que nous pouvons demander la suppression de la publication des photos présentes sur le site Internet de l'Ecole sur simple demande par courriel ou par courrier aux responsables de l'Ecole ou de l'Association.

Fait à ....., le .....

Signature .....

*(1) La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion, ne devront pas porter atteinte à sa dignité, sa vie privée et à sa réputation.*